PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 13/09/2023

-Actes communicables-

L'an deux mil vingt-trois, le treize septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic Gabrel, Président.

<u>Membres présents</u>: Ludovic Gabrel, Président; Annick Braud, Elue; Patricia Palus, Elue; Alain Barbier Elu; Jean Delabroye, Nommé; Marie France Deleu, Nommée; Jean Claude Laignel, Nommé; Annie Babaut, Nommée;

Pouvoirs: Grégory Maufroy, Elu avait donné procuration à Patricia Palus

Membres excusés : Alain Babaut, Elu ; Céline Leclerc, Nommée ; Virginie Rousselle, Elue

- 1. Appel des Membres du Conseil d'Administration
- 2. Désignation du secrétaire de séance

Virginie QUAILLET

3. Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil d'Administration

Adopté à l'unanimité par les membres présents au dernier Conseil d'Administration du CCAS

- 4. Communications
- a. Aides alimentaires et financières

La commission permanente s'est réunie le 29/08/2023 pour étudier 12 dossiers

Nombre de bénéficiaires au 20/06/2023		29
Dépannages (non comptabilisés dans le comptage)	Aide ponctuelle	0
	Reportée – sans suite	0
Nouvelle demande	Accordée	4
	Refusée	2
	Renouvelée	5
Révision	Sortie	1
Nombre de bénéficiaires au 29/08/2023		32

Les dossiers à caractère confidentiel sont consultables au CCAS dans le cadre strictement défini dans le Règlement Intérieur.

b. Dossiers d'aide sociale

4 dossiers de demande d'aide sociale pour hébergement de personnes âgées ont été présentés pour information.

c. Remplacement d'un membre nommé du CCAS

En date du 26/06/2023, Monsieur Bernard Caron a notifié, par simple courrier à Monsieur le Président, son souhait de démissionner de ses fonctions d'administrateur du CCAS pour des raisons personnelles.

Suite à la démission de Monsieur Caron, membre nommé, représentant des personnes âgées, Monsieur le Maire a proposé à Madame Deleu, déjà administrateur du CCAS, et membre du club de l'âge d'or, de représenter les personnes âgées au sein du Conseil d'Administration ; ce qu'elle a accepté.

Par ailleurs, Monsieur Michel Bocquillon, jeune retraité domicilié dans le quartier de la Neuville a postulé, par courrier en date du 31/08/23. Après avoir échangé avec Madame Braud, le postulant a été nommé, par arrêté du Maire n° 23 A 668 en date du 8/09/23 (en PJ) comme administrateur du CCAS.

5. Délibérations

a. 23 D 19 Désignation du fournisseur de colis de Noel 2023

Le Président, rappelle à l'assemblée la nécessité de procéder à la désignation du fournisseur des Colis de Noël qui sont attribués aux corbéens de plus de 70 ans, conformément aux critères d'attribution votés par délibération le 14/09/21 et conformément à la fiche technique 2023.

Une consultation a été lancée auprès de 6 fournisseurs, la date de remise des offres était fixée au 25/08/23. A cette date, les 6 fournisseurs avaient transmis un devis. Les propositions ont été examinées par l'assemblée. L'analyse est reprise dans les tableaux ci-après :

N°	Description	Pondération		
1	Prix	40		
	Règle de trois : Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) x pondération du critère prix La note sera calculée sur le total TTC après rabais			
2	Contenu du colis - quantité, qualité	40		
	La note de ce critère sera calculée au regard du respect des demandes mais aussi de la qualité des produits et du choix du contenant			
3	Clause sociale / engagement écologique	20		
	La note de ce critère sera calculée au regard des engagements de la sa application dans sa proposition	ociété et de la mise en		
ération	totale des critères d'attribution :	100		

	La ferme des prés Sainte Anne	GAMMVERT	Le panier de Sophie CréaKado	Lou Berret	Cellier du Périgord	Ducs de Gascogne
1-Prix	39.13	20	39.28	39.30	40	39.13
2-Contenu	35	20	30	25	15	20
3-Clause Sociale	20	15	18	19	15	15
Total /100	94.13	55	87.28	82.30	70	74.13

Vu l'analyse des propositions,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à désigner « La ferme des prés Sainte Anne » de Ribemont sur Ancre comme fournisseur des colis de Noël 2023.

Centre Communal d'Action Sociale



b. 23 D 20 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57

Le Président informe l'assemblée :

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour le CCAS de la Ville de Corbie, son budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Il est demandé d'approuver le passage du CCAS de Corbie à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024.

Sur le rapport de M. Le Président,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que:

Le CCAS souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.

- Que cette norme comptable s'appliquera au budget du CCAS.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget du CCAS de la Ville de Corbie.

- autorise M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE A L'UNANIMITE

6. Divers

a. Repas de quartier du Centre ville – choix des fournisseurs

Lors d'un précédent Conseil, il a été annoncé l'octroi d'une subvention de la conférence des financeurs pour faciliter l'organisation des animations de quartier en faveur des ainés. Il est prévu un repas de quartier avec animation loto quine intergénérationnel

Il est proposé à l'assemblée de convenir ensemble de l'organisation et des fournisseurs à retenir.

Les repas sont déterminés dans le marché des cantines scolaires contractualisé avec API : 3.76€ le repas (1 entrée + plat principal et sa garniture de légumes et féculents + fromage + dessert)
Ci-après les propositions reçues

Menu API

Céleri aux raisins + pâté + cornichons

Rôti de porc à l'estragon OU Paupiette de Veau

Pommes duchesses et haricots verts

Maasdam ou camembert + salade

Tarte aux pommes OU Paris Brest

Le sel et le poivre sont fournis

Option : pain platine à 1.35€, après discussion, le CA décide d'acheter directement le pain chez un boulanger

Après discussion, les élus décident de choisir le menu indiqué par surlignement

A cela il faut ajouter les éléments suivants. Etude des devis par l'assemblée

L'apéritif : Kir = vin blanc et crème de cassis : Intermarché

Le vin : rouge et blanc : La cave mi-malt mi-raisin

Les boissons non alcoolisées : jus de fruit et eau : Intermarché

Le pain : baguettes à la boulangerie Langlet

L'animation LOTO QUINE proposée par l'ASLH, un groupe de 2 animateurs et d'une quinzaine d'enfants.

Quelques lots déjà au CCAS, quelques achats encore à faire et sollicitation de bons d'achat chez les fournisseurs retenus.

Surveiller dans les réservations si un ainé fête son anniversaire le 04/10, si c'est le cas, prévoir une plante.

b. Vie de l'épicerie

Certains bénéficiaires et bénévoles de l'épicerie ont participé à l'opération de nettoyage des cimetières les 19 et 26 juillet derniers. Ce sont en tout 20 intervenants qui ont œuvré sur les 2 dates et qui se sont mêlés aux agents des CTM, de la police et du CCAS, avec l'intervention d'élus et de M. Deramisse, adjoint au Maire.

Cette opération sera réitérée en octobre, avant la Toussaint et ouverte à tous.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration remercie chaleureusement les intervenants de l'épicerie.

Les travaux de la cuisine de l'épicerie devraient débuter en octobre pour une durée de 2 mois. Ils seront réalisés en régie par les CTM. Il s'agira de transformer la cuisine existante et de la réhabiliter pour y installer les éléments de cuisine de l'ancienne épicerie.

c. Prochaines dates

20/09/2023 : Accueil du Truck Soliha sur le marché

04/10/2023: repas de quartier Centre Ville

13/10/2023 : opération brioches ADAPEI sur le marché

19/10/2023 : réunion annuelle des bénéficiaires, y inviter les administrateurs

13/12/2023 : Distribution des colis de Noël

23/03/2024: Repas des Ainés-Thème: J.O. à PARIS

Le prochain Conseil d'Administration est planifié à 18 heures le :

Mardi 10 octobre 2023 à 18h00

<u>Salle des Délibérations et des Mariages à l'Hôtel de Ville</u>

(Date susceptible de modification selon les nécessités de service)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00 heures



Centre Communal d'Action Sociale

Emargement des Membres présents en séance du 13/09/2023			
Ludovic GABREL, Président,	38		
Annick Braud, Vice-Présidente,	Mul		
Patricia Palus, Elue	Ralus		
Virginie Rousselle, Elue			
Grégory Maufroy, Elu			
Alain Barbier, Elu	AL		
Alain Babaut, Elu			
Céline Leclerc, Nommée			
Jean Delabroye, Nommé			
Annie Babaut, Nommée	Pabar		
Michel Bocquillon, Nommé			
Jean Claude Laignel, Nommé			
Marie France Deleu, Nommée	el e		